

ORDRE DU JOUR (ordinaire 2 mars 2015)

- 1 *Mot de bienvenue*
 - 2 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
 - 3 *Adoption de procès-verbaux*
 - 4 *Comptes*
 - 5 *Rapport de la mairesse & de l'inspecteur*
 - 6 *Correspondance*
 - 7 *Service de l'administration & Centre*
 - 7.1 *Dépôt « Comparatif Comptable »*
 - 7.2 *Rapport Financier 2014*
 - 7.3 *Tableau*
 - 7.4 *Épinglettes*
 - 7.5 *Plan et Devis - Rénovation du centre*
 - 7.6 *Transferts budgétaires*
 - 8 *Service de la sécurité publique*
 - 8.1 *Formation Secouristes*
 - 9 *Service de la voirie municipale*
 - 9.1 *Octroi - Plans et devis Surveillance 4^e rang*
 - 9.2 *Octroi - Plans et devis – Ponceau Route des Rivières*
 - 9.3 *Octroi - Rapiéçage*
 - 9.4 *Octroi - Rechargement Route Talbot*
 - 9.5 *Octroi – Rechargement Rue du Parc*
 - 9.6 *Mandat - Échantillonnage – Gravier concassé*
 - 9.7 *Modification des lumières de rues DEL (prix pour installation)*
 - 10 *Service de l'hygiène du milieu*
 - 10.1 *Avis de motion – enlèvement et disposition des déchets, de la récupération et du compostage*
 - 10.2 *Avis de motion - Implantation et installation des plaques d'identification de numéros civiques*
 - 10.3 *Bacs et mini-bacs (soumissions 03-02-2015)*
 - 11 *Service de l'urbanisme*
 - 11.1 *Règlement 2015-051 - Permis pour prélèvement d'eau sur le territoire et définir les modalités et les documents exigés*
 - 11.2 *Règlement 2015-052 - Modification des frais au règlement 2002-009*
 - 11.3 *Confection de plans – plan d'urbanisme*
 - 11.4 *Demande CPTAQ – Danny Lefebvre*
 - 12 *Service des loisirs & Culture*
 - 13 *Varia – antivirus*
 - 14 *Période de questions*
 - 15 *Levée de la séance*
-

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

À une séance ordinaire, tenue le lundi 2 mars 2015, à 19 h 30 à la salle municipale, à laquelle sont présents, Mme Suzanne Pinard Lebeau, mairesse, Mme Diane Bourgeois, M. François Bernard, Mme Sylvie Lampron, MM David Gauthier, Daniel Gaudet, Mme Ghislaine B.Lampron conseillers, tous formant quorum dudit Conseil sous la présidence de Madame la mairesse.

Étant tous présents, à l'ouverture de la séance et la directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assistance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant l'item varia ouvert.

Adopté. # 2015-03-047

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par François Bernard et résolu unanimement, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 2 février 2015.

Adopté. # 2015-03-048

Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions tenue le jeudi, 19 février 2015 est présenté.

4. COMPTES

Liste des comptes de février 2015

110 078.70 \$

Rémunération + Remises / Employés	7 825.11 \$
Rémunération + Remises / Élus	3 842.33 \$
Frais Traitement & Banque	0.00 \$
Total	121 746.14 \$

Il est proposé par Diane Bourgeois et résolu unanimement, d'approuver les comptes ci-dessus mentionnés et d'en autoriser le règlement.

Adopté. # 2015-03-049

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE & DE L'INSPECTEUR

Rapport de la Mairesse – février 2015

02-févr-15	Conseil municipal en soirée
03-févr-15	MRC- Comité administratif et planification Bureau en après-midi
05-févr-15	Rencontre avec la Sûreté du Québec pour discuter de la situation de Saint-Lucien Bureau en après-midi
10-févr-15	Bureau en journée
11-févr-15	MRC Conseil des maires

Rapport de l'inspecteur – février 2015

- Inspection et fermeture de permis.
- Émission de permis de construction (liste en annexe).
- Inspection du réseau routier.
- Échantillonnage d'eau potable école et centre communautaire.
- Achat armoire produits dangereux pour garage.
- Formation règlement captage des eaux souterraines.
- Formation modifications Q2, r.22.
- Ouverture divers soumissions.
- Déneigement des bornes sèches.
- Achat pneus été pour camion.
- Rencontre avec urbaniste.
- Rencontre avec S.Q.

À venir en mars.

- **Suivi dossier glissement Rang Therrien.**
- **Inspection routière déneigement.**
- **Ouverture divers soumissions pour travaux 2015.**

6. CORRESPONDANCE

TRECQ – port du ruban (Journées de la persévérance scolaire 16 au 20 février 2015)

Fleurons du Qc - adhésion avant 15 juin 2015

Divers - offres de service

7. Service de l'administration & Centre

7.1 Dépôt « Comparatif Comptable »

Dépôt du rapport comparatif au 28 février 2015, tel que requis par la Loi.

7.2 Dépôt Rapport Financier 2014

« L'auditeur a effectué son audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent de se conformer aux règles de déontologie et de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives. L'audit estime que les éléments probants qu'il a obtenus, sont suffisants et appropriés.

À son avis, le rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité Saint-Lucien au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Mme la mairesse indique les faits saillants soit que nous avons débuté l'année 2014 avec un surplus accumulé de 367 283 \$ compte tenu d'un excédent de fonctionnement de 521 861 \$ et une affectation d'activité de fonctionnement de (30 000) \$, représentant divers projets reportés, des revenus supplémentaires et des coûts

moindres que prévus à certains postes de dépenses donc une importante affectation de 458 765 \$ a été effectuée au budget 2015 portant le surplus accumulé à 400 379 \$. Les travaux ayant été effectués qu'en partie ou reportés augmentent le surplus budgétaire par un transfert automatique au surplus accumulé donc une attribution au budget subséquent est alors prévu. En terme de revenus pour l'année 2014 nous avons 1 700 602 \$, en investissement 0 \$ et des charges pour 1 448 874 \$ ce qui résulte un excédent de fonctionnement pour une somme 251 728 \$.

Immobilisations Réalisées :

Administratif	1 680 \$	(Équipement informatique; imprimantes)
Sécurité publique	8 615 \$	(Réservoir d'eau)
Voirie	294 159 \$	(Route Des Rivières, lumière de rue, rang Therrien, enseignes)
Loisirs & Culture	1 875 \$	(Ameublement centre; chaises, IIL centre)
Total	306 329 \$	

<i>Calcul :</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Revenus – fonctionnement	1 700 602 \$	1 672 224 \$
Revenus – investissement	0 \$	124 453 \$
Charges	<u>(1 448 874 \$)</u>	<u>(1 395 639 \$)</u>
Excédent de l'exercice	251 728 \$	401 038 \$
Revenus d'investissement	(0 \$)	(124 453 \$)
Immobilisation (amortissements)	116 852 \$	108 512 \$
Cession	0 \$	1 749 \$
<i>Affectations :</i>		
- activité d'investissement	(180 585 \$)	(340 793 \$)
-remboursement Fond roulement	(14 811 \$)	(14 811 \$)
-affectation au Budget 2014	388 023 \$	269 597 \$
-affectation surplus accumulé non affecté	30 000 \$	0 \$
-affectation Fond Carrières	0 \$	0 \$
-revenus Fond Carrières	(64 746 \$)	(46 295 \$)
<i>Excédent de fonctionnement de l'exercice</i>	<u>521 861 \$</u>	<u>254 544 \$</u>

Les états financiers pour cet exercice, ont été vérifiés par la firme comptable « Deloitte s.e.n.c.r.l. » et sont disponibles au bureau municipal pour consultation et une copie papier peut être obtenue au coût de 3.00 \$, selon les frais actuellement en vigueur.

Il est proposé par David Gauthier et résolu unanimement de déposer le rapport financier 2014.

Adopté. # 2015-03-050

7.3 Tableau

Il est proposé par Diane Bourgeois et résolu unanimement d'acheter un tableau auprès de Mégaburo au coût de 1 199.50 \$ pour la salle de travail à la mairie.

Adopté. # 2015-03-051

7.4 Épinglettes

Il est proposé par François Bernard et résolu unanimement de faire produire 1 000 épinglettes avec le nouveau logo de la Municipalité de Saint-Lucien auprès de Créations Myriade Inc. selon l'offre déposée.

Adopté. # 2015-03-052

7.5 Plan et Devis - Rénovation du centre

Il est proposé par Ghislaine B. Lampron et résolu unanimement, d'octroyer la confection des plans et devis pour la rénovation du centre communautaire, à Construction M. Hébert, dans le cadre du programme d'aide financière (2 500 \$)

Adopté. # 2015-03-053

7.6 Transferts budgétaires

Il est proposé par François Bernard et résolu unanimement d'approuver les transferts proposés afin de permettre la réalisation de certains projets. (tableau, épinglettes, armoire, codification site web).

Adopté. # 2015-03-054

8. Service de la sécurité publique

8.1 Formation Secouristes (RCR – minimum 11 inscriptions)

Il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu unanimement d'autoriser une formation en RCR pour 11 personnes tel que prévu au budget de sécurité civile ainsi que d'assumer les coûts pour les repas durant cette formation, pour le maintien de personnes qualifiées pour ce genre d'intervention.

Adopté. # 2015-03-055 Non effectué

9. Service de la voirie municipale

9.1 Octroi - Plans et devis ainsi que la Surveillance – 4^e rang

Il est proposé par Sylvie Lampron et résolu unanimement, d'octroyer à WSP, la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux concernant la réfection du 4^e rang, selon la soumission déposée. (8 812.83 \$)

Adopté. # 2015-03-056

9.2 Octroi - Plans et devis– Ponceau Route des Rivières

Il est proposé par Diane Bourgeois et résolu unanimement, d'octroyer à WSP, la réalisation des plans et devis pour les travaux concernant le ponceau de la Route des Rivières, selon la soumission déposée. (5 691.26 \$)

Adopté. # 2015-03-057

9.3 Octroi - Rapiécage

Il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu unanimement, d'octroyer à Pavage Veilleux, le rapiécage sur notre réseau routier selon la soumission déposée. Il est également résolu que les travaux précis seront déterminés par l'inspecteur. (203.51 \$/TM)

Adopté. # 2015-03-058

9.4 Octroi - Rechargement Route Talbot

Il est proposé par Daniel Gaudet et résolu unanimement, d'octroyer à J.Noël Francoeur Inc., le rechargement de gravier concassé, sur la Route Talbot, selon la soumission déposée. Il est également résolu que les travaux précis seront déterminés par l'inspecteur. (14.66 \$/TM)

Adopté. # 2015-03-059

9.5 Octroi - Rechargement Rue du Parc

Il est proposé par Diane Bourgeois et résolu unanimement, d'octroyer à J.Noël Francoeur Inc., le rechargement sur la Rue du Parc, selon la soumission déposée. Il est également résolu que les travaux précis seront déterminés par l'inspecteur. (21.83 \$/TM)

Adopté. # 2015-03-060

9.6 Mandat - Échantillonnage – Gravier concassé

Il est proposé par Sylvie Lampron et résolu unanimement, d'octroyer à EXP, l'échantillonnage du gravier concassé, sur la Route Talbot, selon la soumission déposée. (300 \$ forfaitaire)

Adopté. # 2015-03-061

9.7 Modification des lumières de rues DEL - (prix pour installation) fixture - 176 \$ ouvrage -40 \$ ens. Fusible – 42 \$ (? nombre)

Il est proposé par François Bernard et résolu unanimement que AJL effectue la modification des lumières de rues au DEL et que des ensembles de fusibles soient installer aux fixtures qui n'en possède pas afin de prévenir les variations de courant.

Adopté. # 2015-03-062 (résolution 2015-01-026 possibilité de 1500 \$ manquant)

10. Service de l'hygiène du milieu

10.1 Avis de motion – enlèvement et disposition des déchets, de la récupération et du compostage

Ghislaine B.Lampron donne un avis de motion pour modifier la réglementation concernant l'enlèvement et la disposition des déchets, de la récupération et du compostage.

Adopté. # 2015-03-063

10.2 Avis de motion - Implantation et installation des plaques d'identification de numéros civiques

David Gauthier donne un avis de motion pour une réglementation concernant l'implantation et l'installation de plaques d'identification de numéros civiques sur notre territoire.

Adopté. # 2015-03-064 règlement retardé nouvel avis sera donné

10.3 Bacs et mini-bacs (soumissions 03-02-2015)

Distribution Jean Blanchard Inc. 49.82 \$ bac 240 litres (logo inclus)
2.65 \$ mini-bac 7 litres (logo inclus)
3.95 \$ livraison porte-à-porte

Il est proposé par Daniel Gaudet et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à planifier la distribution des bacs requis pour le compostage à l'ensemble des contribuables aussitôt que possible, afin de permettre la mise en place du service tel que prévu.

Adopté. # 2015-03-065

11. Service de l'urbanisme

11.1 RÈGLEMENT 2015-051 « Permis pour le prélèvement d'eau sur le territoire et définir les modalités et les documents exigés. »

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement administratif ;

ATTENDU QU'IL est opportun d'exiger un permis pour le prélèvement d'eau sur le territoire et de définir les modalités et les documents accompagnant une telle demande, compte tenu de l'entrée en vigueur du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2 r.35.2) et de la modification de certaines dispositions qui entreront en vigueur le 2 mars 2015;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné le 2 février 2015;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu à l'unanimité le que le Conseil adopte le règlement 2015-051 « Permis pour le prélèvement d'eau sur le territoire et définir les modalités et les documents exigés. » comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 2.2.2 du règlement administratif # 08-90 de la municipalité de Saint-Lucien, concernant les coûts des permis et certificats, est modifié en remplaçant l'ensemble de l'article par le texte suivant :

« Quiconque fait une demande d'autorisation, en vertu de la réglementation d'urbanisme, pour laquelle l'obtention d'un permis ou d'un certificat est nécessaire devra acquitter les coûts s'y rapportant, tel que défini dans le règlement sur la taxation de l'année en cours de la municipalité. »;

3. L'article 2.2.5 dudit règlement administratif, concernant le permis d'installation septique, est modifié en renumérotant l'article « 2.2.5.1 »;

4. L'article 2.2.5.1 dudit règlement administratif, concernant l'invalidité du permis d'installation septique, est modifié en renumérotant l'article « 2.2.5.1.1 »

5. Un nouvel article 2.2.5.2 est inséré dans ce règlement administratif et se lit comme suit :

« Art. 2.2.5.2 Permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

L'obtention d'un permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau est obligatoire lors de la construction d'une nouvelle résidence isolée ainsi que pour tous travaux nécessitant un tel permis, tel que défini dans le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2 r.35.2). »;

6. Un nouvel article 2.2.5.2.1 est inséré dans ce règlement administratif et se lit comme suit :

« Art. 2.2.5.2.1 Demande de permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

Les demandes de permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau adressées à l'inspecteur des bâtiments, doivent être faites par écrit sur le formulaire fourni par la municipalité et doivent être accompagnées des documents suivants :

- a) Un plan de localisation à l'échelle préparé et signé par un professionnel en la matière, comprenant les renseignements suivants :

- l'emplacement de l'ouvrage de prélèvement des eaux;
- les bâtiments desservis;
- les limites de propriétés;
- la présence de cours d'eau;
- la cote 0-20 ans et 20-100 ans de la zone inondable si applicable;
- le niveau projeté de l'ouvrage fini suite aux travaux;
- un plan à l'échelle de l'ouvrage projeté ainsi que les matériaux et les méthodes de travail projetés;
- les installations septiques à proximité;
- les parcelles en culture situées à moins de 100 m de l'ouvrage projeté;
- toute autre information requise en vertu du règlement sur prélèvement des eaux et leur protection, (RPEP);

b) Un croquis de l'aménagement du puits (coupe type);

c) Lorsque les travaux concernent l'installation d'un système de géothermie, la description détaillée des équipements et du fonctionnement du système projeté;

d) Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de forage comme exigé par l'article 21 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). »;

7. Un nouvel article 2.2.5.2.2 est inséré dans ce règlement administratif et se lit comme suit :

« Art. 2.2.5.2.2 Délai d'émission du permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

L'inspecteur des bâtiments doit émettre dans les trente jours un permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau si :

- La demande est conforme au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2 r.35.2);
- La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés à l'article précédent;
- Le tarif pour l'obtention du permis a été payé. »;

8. Un nouvel article 2.2.5.2.3 est inséré dans ce règlement administratif et se lit comme suit :

« Art. 2.2.5.2.3 Invalidité du permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

Un permis pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau devient nul et inopérant et sans remboursement du coût du permis exigé si :

- L'aménagement de l'installation de prélèvement d'eau n'est pas commencé dans un délai de six mois à compter de la date d'émission du permis;
- L'aménagement de l'installation de prélèvement d'eau n'est pas terminé dans un délai de douze mois à compter de la date d'émission du permis. »;

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté. # 2015-03-066

11.2 RÈGLEMENT 2015-052 « Modification des frais au règlement 2002-009 »

ATTENDU QUE le Conseil veut appliquer les tarifs judiciaires en matière pénale selon les montants d'amende;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu à l'unanimité le que le Conseil adopte le règlement 2015-052 «Modification des frais au règlement 2002-009. » l'article 82 est remplacé par ce qui suit :

« Constat et frais

82. Toute infraction au présent règlement est passible d'une première amende de 50 \$ plus des frais selon le tarif judiciaire en matière pénale.

Toute récidive subséquente se verra imposer une amende de 100 \$ ainsi que les frais selon le tarif judiciaire en matière pénale. Une troisième infraction se verra imposer 200.\$ plus les frais et ainsi de suite jusqu'à ce que le propriétaire ou gardien obtienne la réglementation. »

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté. # 2015-03-067

11.3 Confection de plans – plan d'urbanisme

Il est proposé par Diane Bourgeois et résolu à l'unanimité de mandater M. Jeffrey Lafleur pour réaliser les plans nécessaires accompagnant la nouvelle version de notre plan d'urbanisme, le tout selon l'offre déposée au montant de 1 260 \$ plus taxes.

Adopté. # 2015-03-068

11.4 CPTAQ – Dany Lefebvre (Vert Médical)

Considérant que Monsieur Dany Lefebvre demande à la CPTAQ (commission de protection du territoire agricole du Québec) d'autoriser l'usage non agricole soit la transformation de sa production de chanvre ainsi que celle provenant de l'extérieur, en produits dérivés comme l'huile de chanvre, graine de chanvre et autres;

Considérant que Monsieur Lefebvre désire transformer les produits du chanvre dans son installation du 4^e Rang à Saint-Lucien connu sous le nom de Vert Médical;

Considérant que la réglementation municipale permet la transformation de produits agricoles sur des terrains situés en zone Agro-Forestière;

Considérant que Monsieur Lefebvre désire réaliser son projet dans son installation existante, même s'il existe, ailleurs sur le territoire municipal, des terrains hors de la zone agricole où ce type de projet peut être réalisé;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par François Bernard et résolu unanimement d'appuyer la demande de Monsieur Dany Lefebvre auprès de la CPTAQ, pour la transformation de chanvre en produits dérivés, sur le lot 25-1 dans le 5^e rang du Canton de Simpson.

Adopté. # 2015-03-069 procédure doit être effectuée par la municipalité

12. Service des loisirs & Culture

13. Varia

Antivirus

Il est proposé par David Gauthier et résolu à l'unanimité de faire l'achat et l'installation d'antivirus pour le réseau informatique de la municipalité.

Adopté. # 2015-03-070

14. Période de questions (début 20 h 02 / maximum 30 min.)

Résumé : Demande l'explication d'une augmentation de 40% de son compte de taxes, principalement en raison de la confection du rôle ayant un moyenne de 33 % d'augmentation et concernant la codification des taux pour les ordures, aucune distinction pour le genre de commerces pouvant récupérer ou non la majorité de leurs ordures.

15. Levée de la séance

Il est proposé par François Bernard et résolu de lever l'assemblée à 20 h 06.

Adopté. # 2015-03-071

Suzanne Pinard Lebeau

Lynda Lalancette, dg/secr.-trés.